

AB DECOR
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 229 Avenue des Genets – Lieu dit Le Défends
83630 REGUSSE
438 649 873 RCS DRAGUIGNAN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, et le trente octobre à dix huit heures trente,

Les associés de la société AB DECOR, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 Euros, divisé en 1 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 229 avenue des genets – Lieu dit le Défends – 83630 REGUSSE sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gil BARATTINI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et constaté que le capital social était intégralement libéré, décide :

- d'augmenter le capital d'une somme de 92 500 Euros, pour le porter de 8 000 Euros à 100 500 Euros.

OB GB SB

Cette augmentation sera effectuée par prélèvement sur le compte report à nouveau à hauteur de 92 500 euros. Après cette affectation, le compte report à nouveau présentera un solde créditeur de 267 512 Euros.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 1500 parts sociales de valeur nominale de 5.33 Euros à une nouvelle valeur nominale unitaire de 67 Euros (soixante-sept euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, la collectivité des associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de 100 500 Euros.

Il est divisé en 1.500 parts sociales de soixante-sept Euros (67 Euros) chacune, numérotées de 1 à 1.500 attribuées aux associées en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Jérôme BARATTINI
à concurrence d'une part portant le numéro 1, ci..... 1 part
- Monsieur Gil BARATTINI
à concurrence d'une part portant le numéro 2, ci..... 1 part
- Monsieur Olivier BARATTINI
à concurrence d'une part portant le numéro 3, ci..... 1 part
- La SAS B.C.R.D
à concurrence de 1.497 parts numérotées de 4 à 1.500, ci..... 1.497 parts

Total égal au nombre de parts composant

le capital social (1.500 parts), ci.....1.500 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à la SARL GORINI & ASSOCIES, 321 Bd Mège Mouries à 83300 DRAGUIGNAN à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

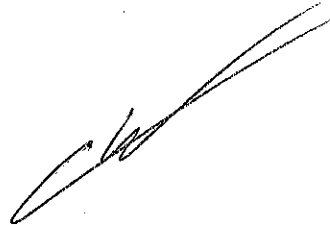
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

DB GB JB

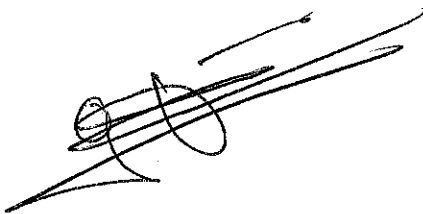
Jérôme BARATTINI



Olivier BARATTINI



Gil BARATTINI



La SAS B.C.R.D

Représentée par Olivier BARATTINI

SAS B.C.R.D

11 Domaine des Châties

Route de Sainte Maxime

85490 LE MUY

SIRET N° 982 782 369 00010